

Membre du Comité de sélection de 2012



Jean-Pierre Blais

Secrétaire adjoint du Secteur des opérations gouvernementales

Jean-Pierre Blais a été nommé le secrétaire adjoint du Secteur des opérations gouvernementales, le 19 septembre 2011.

M. Blais a travaillé à Patrimoine canadien, où il était le sous-ministre adjoint, Affaires culturelles. Dans ce rôle, il était notamment responsable des lois, des politiques et des programmes touchant le droit d'auteur, la radiodiffusion, les industries culturelles et la politique des arts.

Antérieurement, M. Blais a occupé le poste de sous-ministre adjoint aux Affaires internationales et intergouvernementales au ministère du Patrimoine canadien et en Radiodiffusion au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il est membre du Barreau du Québec et du Barreau du Haut-Canada.

Secteur des opérations gouvernementales

Le Secteur des opérations gouvernementales appuie le Secrétariat du Conseil du Trésor dans son rôle de conseil de gestion et de service du budget. Le Secteur conseille et soutient, de façon permanente, 44 ministères et organismes faisant partie d'un portefeuille qui regroupe notamment les organismes centraux, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de nombreuses sociétés d'État et les agents du Parlement. La mission du Secteur est double, car il 1) fournit conseils et analyses sur la gouvernance ministérielle, les sociétés d'État et le soutien aux petits organismes et 2) fournit conseils et analyses sur la capacité de gestion et les risques, l'attribution stratégique des ressources et la conception efficace des programmes en ce qui a trait à diverses questions opérationnelles au gouvernement, y compris : les immobilisations fédérales, l'approvisionnement, la modernisation des systèmes de pension et de paye du gouvernement canadien, les pensions et les avantages sociaux à la fonction publique, le régime fiscal fédéral, le revenu national et les commissions d'enquête. Le Secteur des opérations gouvernementales est formé de trois directions, chacune étant dirigée par un directeur principal : Gouvernance, Opérations et services gouvernementaux, et Opérations parlementaires.